

TABLEAU # 500

C Q F F

Taux d'impôt CORPORATIFS – 2004

	Fédéral	Québec	Total
PME sur les premiers 250 000 \$ annuels de revenus "actifs" (300 000 \$ en 2005)	13,12%	8,90%	22,02%
PME sur l'excédent de 250 000 \$ de revenus "actifs" (300 000 \$ en 2005)	22,12%	8,90%	31,02%
Entreprises de fabrication et de transformation	22,12%	8,90%	31,02%
Grandes entreprises sur les revenus "actifs"	22,12%	8,90%	31,02%
Entreprises de prestations de services personnels ("employé incorporé")	22,12%	16,25%	38,37%
Intérêts, loyers, redevances et gains en capital imposables pour les sociétés privées sous contrôle canadien	35,79%	16,25%	52,04%
Impôt de la Partie IV remboursable sur les dividendes qui y sont assujettis	33 1/3%	N/A	33 1/3%
Taxe sur le capital:	0,60% du "capital versé" avec une exemption conditionnelle sur le premier 600 000 \$ de capital versé (1 000 000 \$ en 2005)		
Fonds des services de santé:	2,70% de la masse salariale (si elle est de 1 000 000 \$ et moins)		

N.B. : Ces taux incluent la surtaxe fédérale et s'appliquent à une année d'imposition de 12 mois se terminant le 31 décembre 2004. Le taux réduit au fédéral pour les PME sous contrôle canadien s'applique sur un seuil de revenus de 250 000 \$ en 2004 et de 300 000 \$ en 2005.

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- 1) Les revenus de placements et les gains en capital imposables créent en pratique un compte d'impôt en main remboursable égal à 26 2/3 % des revenus de placements et des gains en capital imposables. Ce compte est remboursable à raison de 1 \$ de remboursement pour chaque 3 \$ de dividendes imposables versés.
- 2) Le taux de 2,70% s'applique aux employeurs dont la "masse salariale totale est inférieure à 1 million de dollars". Il grimpe progressivement par la suite pour atteindre 4,26% lorsque la masse salariale totale atteint 5 millions.